

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

NOMB. 835.

THURSDAY, SEPTEMBER 6, 1781.

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE, 1781.

CONSTANTINOPLE, April 14.



THE great quantity of snow which has fallen for some time in Asia, has hindered the new Grand Vizier, from coming to take possession of his new post, he cannot arrive till towards the 16th or 17th. In the mean time he has sent here the heads of several persons whom he thought deserved death, for having oppressed the people.—The tent and other apparatus necessary for his reception; are already sent to Scutari, where he will be received with great pomp by most of the *Grandees* belonging to the Porte, who will accompany him to the Seraglio, in order to receive the Seals from the Grand Signior's own hands.

The Porte has informed the Russian Envoy, that the ship of war which brings his successor, will be received at the Dardanelles, in the same manner as those of other powers.

Florence, May 3. We have accounts that the earthquake which was felt there on the 4th ult. has done great damage in Romania, several high roads are broke up, houses and churches beat down, and near the Rock of St. Cassian a mountain split in two with a violent noise. We hear but of two lives lost, the persons were brothers, and both lying in the same bed.

LONDON, May 7.

As soon as Vice Admiral Darby received intelligence of the garrison of Gibraltar being relieved he stood away with his whole fleet for Cadiz, off which port he arrived the 14th, daring the Spanish fleet to come out; an invitation Don Cordova did not seem to comply with when the dispatches came away.—The British fleet did not see a single ship of the enemy in or near Algeiras; Don Barcelo having retired from thence, and joined the Grand fleet at Cadiz, as had also four French ships of the line, making in all 33, of which nine or ten are said to be in very bad condition.

From the commencement of the present war to this time there have been added to the British Navy by captures, one ship of 80 guns; five of 70; four of 60; three of 50; four of 44; and 24 frigates from 36 to 24 guns each; making in the whole 13 ships of the line, and 28 frigates.

Extract of a letter from Lisbon, March 20.

"The conduct which the Court of Portugal continues to observe, by no means indicates that it has entered into the sentiments of the neutral confederacy, to which it has been invited; and it has lately authorised, particularly with regard to the flag of the United Provinces, a proceeding not very friendly. On the 8th of this month, the Court ordered, without any previous notice, the seizure of the Dutch frigate *le Dieren*, Capt. John Henry Coerman, which was at anchor in the Tagus, with the *Amsterdam*, a man of war of the same nation, commanded by Rear Admiral Count de Byland. The pretext for this seizure was, that two Portuguese sailors were detained on board the frigate, contrary to her Majesty's orders relative to national seamen who should be employed on board foreign ships of war. As the two sailors had been enlisted at Madeira, and before the frigate came into the Tagus, Capt. Coerman imagined, that they were not included in the prohibition. However, in immediate compliance with her Majesty's intentions, and by the advice of M. Smiffaert, Minister of the Republic, and the order of Rear Admiral Byland, he sent the two sailors on shore; but this submission has not operated to the release of the frigate; and, notwithstanding the representations which have been made by M. Smiffaert to M. Ayres de Sa et Mello, the Secretary of State, the seizure is continued, and no answer hitherto given to the Memorials of the Dutch Minister. We cannot say what is the motive for such unfriendly treatment, and so little conformable to the connexions subsisting between the two powers.

A positive account has been received in Holland from the East-Indies, that the Chinese and other inhabitants, natives of the island of Java, to the number of 50 or 60,000, having formed themselves into a body, came down to Batavia, and entirely destroyed all the plantations of coffee, rice, &c. that belonged to the Dutch; that they are almost starved, as none of the natives will supply them with provisions, or even deal with them on account of some recent acts of cruelty to the Chinese, and other inhabitants of the island.

Letters in town from Paris, Nantz, Dunkirk, and Calais, mention, as matter of fact, that Admiral Hood has taken 10 sail of transports from Havana to Martinique, with a Spanish 36 gun ship, and two French frigates; but Ministry have received no advice of it. The capture is said to have been on the 3d of March, off the rock of St. Pierre.

We are informed that nine capital merchants at Marseilles have failed in the course of three months, for very large sums.

May 11. A letter from Lisbon says, that the Dutch Ambassador has been treated lately by the Court of Portugal with great coolness; said to be occasioned by a memorial he presented relative to the detention of the Dutch ships, which was couched in such terms as have given offence.

Extract of a letter from the Hague, May 4.

"We have accounts from Amsterdam, that contracts for building men of war in private dock-yards were entered into last week, but did not answer as well as expected; for instead of eight or ten ships, which it was thought would be contracted for, only three are undertaken, viz. one of 74 guns, and two of 64; the reason of this slender undertaking, in such a city as Amsterdam, is not known.

CONSTANTINOPLE, le 14 Avril.



A grande quantité de neige qui a tombé pendant quelque tems en Asie a empêché le nouveau Grand Vizir de venir prendre possession de son nouveau poste, il ne pourra venir que le 16 ou 17. Dans le même tems il a envoyé ici les têtes de plusieurs personnes, qu'il a crû avoir mérité la mort pour avoir tyrannisé le peuple.—La tente et les autres apprêts nécessaires pour sa réception sont déjà envoyés à Scutari où il sera reçu avec beaucoup de pompe par la plus part des Grands de la Porte, qui l'accompagneront au Sérail afin de recevoir les sceaux des propres mains du Grand Seigneur.

La Porte a informé l'Ambassadeur de Russie, que le vaisseau de guerre qui amène son successeur sera reçu aux Dardanelles, de la même manière que ceux des autres puissances.

Florence, le 3 Mai. Nous apprenons que le tremblement de terre qui s'est fait sentir en cet endroit le 4 du passé a fait un dommage considérable dans Romania, plusieurs grands chemins ont été rompus, des maisons et des églises se sont écroulées, et il y a eu une montagne près du roc de St. Cassian qui s'est fendue en deux avec un bruit affreux. Nous n'avons entendu parler que de la mort de deux freres qui étoient couchés dans le même lit.

LONDRES, le 7 Mai.

Aussitôt que l'Amiral Darby a eu avis que la garnison de Gibraltar étoit relevée, il a fait voile avec toute sa flotte pour Cadix, et il est arrivé à la vue de ce port le 14, en défiant la flotte Espagnole de sortir; mais Don Cordova ne pas paru incliner à se conformer à cette invitation, lorsque les dépêches arrivèrent.—La flotte Britannique n'a pas vu un seul vaisseau de l'ennemi dans ou près d'Algeiras; Don Barcelo s'en étoit retiré et avoit rejoint la grande flotte à Cadix qui avoit aussi quatre vaisseaux de ligne François, faisant en tout 33 vaisseaux, neuf ou dix desquels l'on dit être en très mauvais état.

Depuis le commencement de cette guerre jusqu'à présent les prises suivantes ont augmenté la marine Britannique, savoir: un vaisseau de 80 canons; cinq de 70; quatre de 60; trois de 50; quatre de 44 et 24 frégates de 36 à 24 canons chacune; faisant en tout 13 vaisseaux de ligne et 28 frégates.

Extrait d'une lettre de Lisbonne, du 20 Mars.

"La conduite que la Cour de Portugal continue de tenir ne fait pas voir qu'elle a entré dans les sentimens d'une alliance neutre à laquelle on l'invitoit; et elle a confirmée cette opinion dernièrement, particulièrement quant au pavillon des Provinces Unies, procédé qui n'est pas des plus amiables. Le 8 de ce mois la Cour a ordonné, sans aucun avertissement antérieur, de se saisir de la frégate Hollandoise *le Dieren*, Capitaine John Henry Coerman, qui étoit mouillée dans le Tage, avec l'*Amsterdam*, vaisseau de guerre de la même nation, commandé par l'arrière-amiral le Comte de Byland. Le prétexte dont on s'est servi pour cette prise étoit qu'il y avoit à bord de cette frégate deux matelots Portugais prisonniers, malgré les ordres de sa Majesté au sujet des matelots nationaux qui seroient employés à bord des vaisseaux de guerre étrangers. Comme les matelots s'étoient enrôlés à Madère, et avant que la frégate vint dans le Tage, le Capitaine Coerman s'étoit imaginé qu'ils n'étoient pas inclus dans la défense. Cependant, en conformité aux intentions de sa Majesté, et de l'avis de Mr. Smiffaert, Ministre de la République, et par l'ordre de l'arrière-amiral Byland, les deux matelots furent renvoyés à terre; mais cette soumission n'a pas encore fait rendre la frégate; et malgré les représentations de Mr. Smiffaert à Mr. Ayres de Sa et Mello, Secrétaire d'Etat, la saisie reste toujours et l'on n'a point encore répondu au mémoire du Ministre Hollandois. Nous ne pouvons pas dire que ce soit là le vrai motif d'un traitement si peu amical, et si peu analogue aux connexions qui subsistent entre les deux puissances."

L'on a reçu en Hollande la nouvelle sûre des Indes Orientales que les Chinois et les autres habitans natifs de l'Isle de Java se sont assemblés en corps au nombre de 50 ou 60,000, ont descendu à Batavia, et ont entièrement ruiné toutes les plantations de café, de ris, &c. qui appartiennent aux Hollandois; qu'ils y meurent presque de faim en ce que les natifs leur refusent des provisions, et ne veulent pas même les faire manger avec eux, rapport à quelques actes de cruauté que l'on a exercé contre les Chinois et autres habitans de l'Isle.

Des lettres en ville de Paris, de Nantes, de Dunkerque et de Calais font mention comme d'une chose vraie, que l'Amiral Hood a pris dix vaisseaux de transports qui alloient de la Havanne à la Martinique, avec un vaisseau Espagnol de 56 canons et deux frégates Françaises; mais le Ministre n'en a reçu aucun avis. L'on dit qu'ils ont été pris le 3 de Mars par les travers du rocher de St. Pierre.

Nous sommes informés que neuf marchands principaux à Marseilles ont failli dans le cours de trois mois pour des sommes considérables.

Le 11 Mai. Une lettre de Lisbonne dit, que l'Ambassadeur Hollandois a été traité dernièrement par la Cour de Portugal avec le plus grand sang froid, que l'on dit avoir été occasioné par un mémoire qui a été présenté au sujet de la détention des vaisseaux Hollandois, et qui étoit conçu en termes offensans.

Extrait d'une lettre de la Haie, du 4 Mai.

"Nous apprenons d'Amsterdam que les marchés pour la construction des vaisseaux de guerre dans les chantiers particuliers ont été présentés la semaine dernière, mais qu'ils ne répondoient pas à ce que l'on espéroit, parce qu'au lieu de huit ou dix vaisseaux que l'on croioit être entrepris, il n'y en a eu

Admiralty-Office, May 22, 1781.

THE following are extracts of Letters received by Mr. Stephens from Vice Admiral Darby, Commander in Chief of a Squadron of his Majesty's ships employed to the Westward.

Britannia off Scilly, May 16, 1781.

I have only just time to acquaint their Lordships, that the Nonfuch, which parted from us the evening of the 13th, has joined us since dark, having fallen in that night with a French man of war of 80 guns, supposed to be the Languedoc; she had 27 men killed, and 50 or 60 wounded, and is much shattered.

Britannia, to the Westward of the Start, May 19, 1781.

I mentioned, in my letter of the 15th instant, the Nonfuch's having fallen in alone with a French ship of war, of at least 80 guns. I now inclose a copy of Sir James Wallace's narrative to me of that great and spirited action. Transactions on board the Nonfuch, in an engagement between the 14th and 15th of May, 1781, received in Vice Admiral Darby's letter of the 19th.

ON the 14th, being the look-out ship from the Van Squadron, at eight A. M. saw three sail in the N. E. Made the signal, chased; and soon after we saw a sail in the E. S. E. which we took to be a French line of battle ship; chased, gained upon her. At about half past ten at night came along-side of her; she gave us her broadside, we returned it; she dropped a-sterm, we wore and raked her; we continued the action for near an hour, during some part of which we were on board one another; she carried away our sprit-sail-yard, and our anchors hooking her quarter carried away the flukes of them. All this time she had so much the worst of the action, that she took the opportunity of our heads being different ways to make all the sail she could to get away; we wore, and chased her again; our mizen-mast being entirely disabled, prevented our getting up with her before five A. M. It being daylight, we could distinguish one another plainly; she appeared to be a French eighty gun ship, in good order for battle.

Some people on board us, who pretend to know, say she is the Languedoc. At five we begun the action again, and continued till half past six, when finding our ship much disabled, the fore-yard coming down, all the masts, yards, sails and rigging much hurt, guns dismounted;—the wreck of these and dead and wounded men filling the deck, I thought it proper to haul our wind, in order to clear it. The enemy kept on her course for Brest.

Our loss in men is twenty-six killed, and sixty-four wounded*.

(Signed) JA. WALLACE.

* Among the former are no officers; but among the latter are, viz. Mr. Spry 1st } Lieutenants. Mr. Williams Acting Lieutenant. Falconer 3d } Stone Master. Market 4th } Hotham Boatswain.

CUSTOMHOUSE, QUEBEC.

William Brown, for New York. Clement Durell, Newfoundland. John Richards, Ditto.

DISTRICT of QUEBEC. A Meeting of his Majesty's Commissioners of the peace for the said district, held on Monday the 3d of September instant and adjourned to the 4th, It is ordered that the shilling loaf of white bread do weigh three pounds ten ounces, and the shilling loaf of brown bread four pounds ten ounces; and that the Bakers do mark the same with the initial letters of their names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follow: Fine Flour at 33s.—Coarse ditto 25s.

The prices of wheat, barley, pease, beans and oats cannot be ascertained there being none at market. By the Court, For DAVID LYND, C. of P. JOSEPH DUVAL.

DISTRICT of MONTREAL. Montreal 3d. Sept. 1781.

At a Meeting of his Majesty's Commissrs. of the Peace this Day, the Price of Grain & other Articles as Sold at Montreal was As follows Viz. Coarse flour or Farine Brute at 15th p Ct. Pease at 4th 2d p B. whole flour or Farine Entier at 21th 8d, p Ct. Barley at 3th 4d, p B. Oats a 3th 4d p B.

There being no wheat, Indn. Corn, or other Articles at Market the Same Cannot be Ascertained. By order of the Comrs; J: BURKE Cs. Ps.

ADVERTISEMENTS. Montreal, 27th. August, 1781.

WHEREAS THOMAS READY, a Prisoner charged with Felony, born in Ireland, about twenty-five years of age, slender make, about five feet seven inches high, short light brown Hair, fair complexion and much freckled, broke out of that part of the Provost Prison in which the Criminals are confined, and made his escape, with Irons on his legs, in company with three Military Prisoners: Notice is hereby given to all Captains and other Officers of Militia, Bailiffs and other His Majesty's liege Subjects in this Province, and they are hereby required to use their utmost endeavours to apprehend the said THOMAS READY and to carry him before any Magistrate in this Province, in order that he may be secured and brought to Justice; and as a further encouragement to such person or persons as shall apprehend the said THOMAS READY, a reward of FIVE POUNDS and all reasonable charges will be immediately paid on application to me at my Office; and all persons are hereby warned not to harbour or conceal the said THOMAS READY, or in any wise assist him in his escape, as they may depend upon being prosecuted with the utmost severity of the Law. EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

WILLIAM FRANCKLING, Jeweller and Goldsmith near the Parade,

Has imported in the last Ships from LONDON, a most rich, elegant, fashionable and well chosen Assortment in Jewellery, viz.

- SETS of Ladies and Gentlemens Paste Buckles; Gold Stock-buckles; Uniform Hangers; Army and Navy Belts with engrav'd Plates; Morocco Pocket-books; Silver Pocket-compasses; Concave Glasses mounted in Silver; A second-hand Circumferentor with four sights — Spirit Level Staff and Box, &c. &c.

que trois, savoir, un de 74 canons et deux de 64; Pon ne fait pas la raison d'une si mince entreprise dans une ville comme Amsterdam.

Bureau de l'Amirauté, du 22 Mai, 1781.

Les articles suivans sont des extraits des lettres que Mr. Stephens a reçu de l'Amiral Darby, Commandant en chef d'un escadre des vaisseaux de sa Majesté employé au Ouest.

Du Britannia, par les travers de Scilly, du 16 Mai, 1781.

Je n'ai que le tems de vous informer que le Nonfuch qui s'étoit séparé de nous le 13 au soir, nous a rejoint depuis qu'il fait noir, après s'être battu ce même soir avec un vaisseau de guerre François que l'on suppose être le Languedoc de 80 canons; il a eu 27 hommes tués et 50 ou 60 blessés, et bien endommagé.

Du Britannia, au Ouest du Start, le 19 Mai, 1781.

Je vous ai marqué dans ma lettre du 16 que le Nonfuch s'étoit battu avec un vaisseau François au moins de 80 canons. Je vous envoie aujourd'hui une copie d'une relation de cette grande et belle action par le Chevalier James Wallace.

Relations à bord du Nonfuch d'un engagement entre le 14 et 15 Mai, 1781, reçues dans une lettre du Vice-amiral Darby du 19.

Le 15 le Nonfuch étant celui qui étoit aux aguets ce jour-là de l'escadre avancé, nous vîmes à huit heures du matin trois voiles dans le N. E. nous fîmes le signal et nous nous mîmes à leur poursuite; bientôt après nous vîmes une voile dans le E. S. E. que nous prîmes pour un vaisseau de ligne François: nous le poursuivîmes et nous le gagnâmes. Vers dix heures et demie du soir nous vinmes le long de son bord, il nous envoya sa bordée à laquelle nous répondîmes; elle aborda notre poupe, nous portâmes et nous l'atteignâmes; nous continuâmes l'action pendant près d'une heure, étant souvent à bord tantôt de l'un et tantôt de l'autre; il emporta notre vergue de la voile du beaupré, et nos ancres étant pris dans son pont perdirent leurs pattes. Comme tout ce tems il souffroit le plus de l'action, il prit l'occasion que le devant de nos vaisseaux étoient de côtés diférens pour forcer de voile afin de s'éloigner; nous portâmes pour le poursuivre encor une fois; comme notre mâ de misaine étoit entièrement désemparé nous ne pûmes l'attraper avant cinq heures du matin. Le jour qui se leva nous le fit voir distinctement; il nous parut un vaisseau François de 80 canons, et bien en ordre pour se battre.

Quelques personnes à notre bord, qui prétendent le connoître, disent que c'est le Languedoc. A cinq heures nous recommençâmes l'action et nous continuâmes jusqu'à six heures et demi; je vis alors que notre vaisseau étoit bien désemparé, les vergues de devant abatuës, tous ses mâs, vergues, voiles et poulies brisés, ses canons démontés;—tous ces accidens et les tués et blesés qui couvroient le pont me firent juger à propos de tirer au vent afin de nous éloigner. L'ennemi tint sa route pour Brest.

Notre perte en fait d'hommes est de vingt-six tués et soixante-quatre blessés. (Signé) JA. WALLACE.

Parmi les premiers il n'y a point d'officiers, mais des derniers sont Mrs. Spry 1er. } Lieutenans. Mrs. Williams, assistant Lieutenant. Falconer, 3me. } Stone, Maître. Market, 4me, } Hotham, Boisseman.

DISTRICT de QUEBEC. Une assemblée des Commissaires de paix pour le dit district tenue Lundi le 3 du présent mois et ajournée au 4, il est ordonné que le pain blanc d'un shelling pèsera trois livres et dix onces, et que le pain bis d'un shelling pèsera quatre livres et dix onces, et que les Boulangers marqueront leurs pains des lettres initiales de leurs noms.

Les prix des articles ci-dessous mentionnés ont été trouvés fixés comme suit: La fine Fleur à 33s.—La grosse à 25s.

L'on ne peut fixer pour le présent les prix du bled, de l'orge, des pois, des seves et de l'avoine, n'en venant point actuellement au marché. Par la Cour, Pour DAVID LYND, JOSEPH DUVAL.

DISTRICT de MONTREAL. Montréal, le 3 Septembre, 1781.

A une assemblée des Commissaires de paix tenue aujourd'hui, le prix du grain et autres articles vendus à Montréal ont été fixés comme suit: La grosse Farine ou Farine brute à 15s. par cent. Les Pois à 4s. 2d. le minot. La Farine entiere 21s. 8d. ditto. L'Orge à 3s. 4d. ditto. L'Avoine 3s. 8d. le minot.

L'on ne peut fixer les prix du bled, bled'inde ou autres articles, n'en venant pas au marché. Par ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

AVERTISSEMENTS. MONTREAL, le 27 Août, 1781.

COMME THOMAS READY, prisonnier chargé de crime de Felonie, natif d'Irlande, âgé d'environ vingt-cinq ans, de mince taille, d'environ cinq pieds sept pouces de haut, portant les cheveux bruns courts, ayant la peau blanche et beaucoup de rousseurs, a forcé la partie des prisons du Provôt, où l'on met les criminels, et s'est enfui les fers aux pieds, avec trois prisonniers militaires; l'on avertit par ces présentes tous les Capitaines et autres officiers de Milice, Bailiffs et autres sujets ligés de sa Majesté dans cette Province, et il leur est enjoint de faire tous leurs efforts pour prendre le dit THOMAS READY et de l'amener devant aucun Magistrat en cette Province afin qu'il puisse être gardé à vue et traduit en justice; et pour plus grand encouragement ceux qui prendront le dit THOMAS READY auront une récompense de CINQ LOUIS et tous les frais raisonnables que je leur paierai en s'adressant à moi à mon Bureau; et l'on recommande à toute personne de ne cacher ni retirer le dit THOMAS READY, ni l'assister en aucune chose, en ce que ceux qui le feront peuvent être certains qu'elles seront poursuivies suivant toute la rigueur de la Loi. EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

WILLIAM FRANCKLING, Bijoutier et Orfevre près la Parade,

A importé dans les derniers vaisseaux de LONDRES un très riche assortiment élégant, à la mode et du meilleur gout, en bijouterie, savoir:

- DES garnitures de boucles de Dames et Ditto émaillées; Des boucles de col d'or; Des fabres d'uniforme; Des épingles et des boutons d'or émaillés; Des bandoulières et ceinturons pour l'armée et la marine, avec des plaques gravées; Des cachets et des bagues ditto en pierre; Des portefeilles de maroquin; Des tabatières et des boîtes à cire ditto; Des bouffoles de poches d'argent; Des pendans d'oreille ditto à la mode; Des verres concaves montés en argent; Des bijoux émaillés; Une boussole d'arpenteur avec sa garniture complète, &c. &c.

HIS Excellency the Governor having, in consequence of his Proclamation of the tenth of April last, ordered the following arrangement concerning the Notaries residing in the district of Montreal; such of them therefore whose Commissions are prior to the year 1775, or in which alterations have been made with regard to their limits thereby assigned them, are directed to take out new Commissions, for which applications may be made to **ARTHUR DAVIDSON**, Esq; Agent for the Secretary of the Province, residing at Montreal.

GEO: POWNALL, Sec'y.

Edw. Wm. Gray,
Pierre Meziere,
Simon Sanguinet,
Pierre Landrievé,
Joseph Papineau,
Pierre Louis Panet,
Antoine Foucher,
Jean Delisle,
François Le Guay,
John Gebrand Beck,
Antoine Grizé,
Louis Joseph Souprat,
Matburin Bouvet,
Barthelemy Faribault,
Monfr. Maillet,
Marin Jébanne,
Pierre Crevier Duvernay,
Pierre Lalanne,
Antoine Robin,
Jacques Dufaut,
Joseph Gabrion,
Charles Etienne Le Têtu,
Saupin,

For the PROVINCE.

For the town and district of Montreal.

Riviere Chambly.
Varenes, Vercheres and Contrecoeur.
Seigneurie de la Prairie de la Magdelaine.
Nicolet Bay, St. François, Yamaska and Sorel.
Ile Jesus, Terrebonne, la Chenaye, Mille Isles et riviere du Chêne.
Soulanges, Vaudreuil, Ile Perrault, Chateauguay and St. Anne.
Seigneuries de Rouville, Delorme, Belœil and St. Charles.
l'Assomption and dependencies.

JUST IMPORTED by **BROWN & GIBBONS**, and to be sold at their **LONDON and BIRMINGHAM Ware-house in Mountain street, a General Assortment of Goods, amongst which are the following, Viz.**

CASK and bottled Porter, Cyder, Dorchester Beer and Taunton Ale, Lemon Juice and Vinegar, Hams, Bacon and Tongues, Pork in barrels, Cheese, Rose Butter, red Herrings, Bloom, Mufcattle, Jar and Sun Raisins, Figs and Prunes, Almonds, Olive Oil, double and single refin'd Sugar, Hyfan, Souchong, Singlo, Green and Boha Teas, Pickles, Soy and Ketchup, Spanish Olives, preserv'd Apricots, Peaches and green Gages, Citron, Truffles, Morrals, Macaroney, Vermicelly and Mushrooms, Honey in the comb and clarified, Capillaire, Tamarinds, Spices of all sort, Muscovado Sugar and Turkey Coffee, Barley, Rice and fine Flour, Kitchen Herbs and Seeds, Ingingals and Indigo, Confectionary, Perfumery, Hosiery, Haberdashery, Stationary, Tin, Earthen and Glafs-ware, China, Ladies French Heel shoes, Ditto Tambour'd with silk and gold, Morocco and Satin Ditto, Hard-ware, Drugs, Silk Gloves and Hofs, Cabinet-ware, Strafburg Snuff, Saffron, cut smoking Tobacco, Pigtail and Carrot Ditto, Millenary, with an elegant assortment of Dres Caps; Flowers, Plumes, Ostrich Feathers, Merchants Account and Orderly Books, London, Universal, Westminster, and Ladies Magazines for 1780, Annual Registers, Court Calendars, Lists of the Army and Navy for 1781, an assortment of Histories, Travels, Plays, Novels, Arithmetick, Cookery, Musick, and School Books, with many other articles too tedious to mention.

Quebec, August 30, 1781.

NOUVELLEMENT importé par BROWN & GIBBONS, et à vendre à leur magasin de Londres et de Birmingham, sur la rue la Montagne, un assortiment général de Marchandises, parmi lesquelles sont les articles suivants, favoir:

DU porter en barriques et en bouteilles, du cidre, de la biere de Dorchester et de l'aile de Taunton; du jus de citron et du vinaigre; des jambons, du lard et des langues fumés; du lard en barils; du fromage, du beur à la rose; des harangs rouges; des raisins mufcats, en jarre et séchés au soleil; des figues et des prunes; des amandes; de l'huile d'olive; du sucre simple et double raffiné; du thé hyfon, fouchong, singlo, vert et boue; des pois; des fruits marinés; soy et ketchup; des olives d'Espagne; des abricots conservés, des pêches; du citron; des truffes; des morilles; des macaronies; du vermicel, et des champignons; du miel clarifié; du capillaire; du tamarin; des épices de toutes sortes; de la cassonade et du café de Turquie; de l'orge, du ris et de la fine fleur; des herbes de cuisine et des graines; de la colle de poisson et de l'indigo; des confectons; des parfums; des bas; des chapeaux; de la papeterie; de la ferblanterie; de la terrerie et verrerie; de la porcelaine; des fouliers de dames à talons François, ditto brodés en soie et en or, ditto de maroquin et de satin; clincaillerie; des medecines; des gands et des bas de soie; des meubles de mahogany; du tabac de Strafbourg; du safran; du tabac à fumer coupé, ditto en feuille et en carotte; un assortiment élégant de coffees, des fleurs, des plumets, des plumes d'autruches; des livres de comptes marchands et par ordre; des magasins de Londres, Universels, de Westminster et de Dames pour 1780; le Registres annuels, les Calendriers de Cour; des listes de l'armée et de la marine pour 1781; un assortiment d'histoire, de voyages, de romans, d'arithmetique, de cuisine; des livres de musique et d'école, et plusieurs autres articles trop longs à mentionner.

Quebec, le 30 Août, 1781.

JUST IMPORTED from **LONDON** and to be sold by **WILLIAM LAING**,

A Compleat Assortment of the newest fashion superfine and other Cloths with suitable Trimmings, best Cafemires, Bath and beaver Coating, great variety of Embroidered Vests; gold and Silver Laees; ditto Epaulets, Chain, Cord, Bindings, Hat-bands and Loops; fine Corderoys, Thicketts, Jeans and Fustians; best Beaver, black, white and green Hats of all sizes.—A General Assortment of Hosiery and Linens, &c. &c.

N. B. He has very broad fine green Cloth on purpose for Billiard Tables.

NOUVELLEMENT arrivé de LONDRES et à vendre par GUILLAUME LAING,

UN assortiment complet de draps superfins et autres les plus à la mode, avec les garnitures et fournitures assorties; les plus beaux cashmirs et de gros draps, une grande variété de vestes brodées; des dentelles d'or et d'argent; des épauletes; de la chaîne; des cordons; des lesses et des gances de chapeau; de beaux corderois; thicketts; des basins et des futaines; de beaux chapeaux de toute grandeur de castor, noirs, blancs et verts; un assortiment général de bas et de toiles, &c.

N. B. Il a de très beau drap vert exprès pour les tables de billiard.

To be SOLD by AUCTION;

In the Court of Prerogatives held in the Jesuits College in Quebec, to be put up for the first time on Friday the 7th September next at ten o'Clock in the forenoon, the second time the 14th, and the adjudication the 21st of said month.

THE genteel stone-house two stories high, in St. Louis street in the Upper-town of Quebec with the ground thereon depending, belonging to the estate of the late Mr. Michael Flanagan, joining on the South-west side to Richard Murray, Esq; on the North-east side to the widow Dalbergaty, and behind to the ground belonging to the representatives of Mr. De Lusignan and Mrs. De Meloize.

For more ample information apply to the underwritten advocates.

A: PANET.
Quebec, August 20, 1781.

SON Excellence le Gouverneur aiant, en conséquence de sa Proclamation du 10 Avril dernier, ordonné l'arrangement suivant concernant les Notaires qui résident dans le district de Montréal; tous ceux dont les Commissions sont antérieures à l'année 1775, ou dans lesquelles il y a eu quelques changements rapport à leurs limites qui y sont assignées, sont requis de prendre de nouvelles Commissions, et ils pourront s'adresser à cet effet à **ARTHUR DAVIDSON**, Ecuier, Agent du Secrétaire de la Province, résident à Montréal.

GEO: POWNALL, Sec.

Edw. Wm. Gray,
Pierre Meziere,
Simon Sanguinet,
Pierre Landrievé,
Joseph Papineau,
Pierre Louis Panet,
Antoine Foucher,
Jean Delisle,
François Le Guay,
John Gebrand Beck,
Antoine Grizé,
Louis Joseph Souprat,
Matburin Bouvet,
Barthelemy Faribault,
Monfr. Maillet,
Marin Jébanne,
Pierre Crevier Duvernay,
Pierre Lalanne,
Antoine Robin,
Jacques Dufaut,
Joseph Gabrion,
Charles Etienne Le Têtu,
Saupin,

Pour la PROVINCE.

Pour la ville et district de Montréal.

Riviere Chambly.
Varenes, Vercheres et Contrecoeur.
Seigneurie de la Prairie de la Madelaine.
Baie de Nicolet, St. François, Yamaska et Sorel.
Ile Jesus, Terrebonne, Lachenay, Mille Isles et riviere du Chêne.
Soulanges, Vaudreuil, Ile Perrault, Chateauguay et Ste. Anne.
Seigneuries de Rouville, de Lorme, Belœil et St. Charles.
l'Assomption et dépendances.

R. WILLCOCKS, qui se propose de quitter cette Province dans la flotte d'Octobre, prie tous ceux qui ont quelques demandes contre lui d'apporter leurs comptes dont ils seront payés, faute de quoi ils seront obligés d'attendre son retour.— Il espere que ceux qui lui doivent le paieront également afin de prévenir que leurs comptes soient mis entre les mains d'un Avocat pour en poursuivre le paiement.

Quebec, le 3 Septembre, 1781.

R. WILLCOCKS intending to leave this Province with the October fleet requests all those who have any demands against him to bring in their Accounts and receive payment otherwise they will remain unpaid till his return. Those indebted he hopes will pay in like manner to prevent being put into the hands of an Attorney to be sued for.

Quebec, September 3, 1781.

A LOUER pour une ou deux années, et à occuper cet automne, **UNE FERME** située dans la Paroisse de Ste. Foix, ci-devant appartenant à Mr. Noisieux. S'adresser à **HECTOR MACAULAY**.

Quebec, le 4 Septembre, 1781.

TO BE LET for one or two years, and entered on this Fall, **A FARM** situate in the Parish of St. FOIX, formerly belonging to Mr. Noisieux. Apply to **HECTOR MACAULAY**.

Quebec, September 4, 1781.

Le public est averti qu'il sera exposé en vente en la Cour des Prerogatives pour le district de Québec, Venredi le 7 du présent mois, dix heures du matin,

L'EMPLACEMENT et Maison dépendant de la succession de feu Jacques Amelot, situés en cette Haute-ville rue Ste. Famille et St. Joachim, contenant le dit emplacement 40 pieds de front sur 50 de profondeur, ensemble dix pieds de terrain de front sur 80 de profondeur; sur lequel terrain est bâtie une maison à un étage sur tout le front du dit emplacement, faisant face à la dite rue Ste. Famille, de 40 pieds, déclarant que c'est pour la deuxième criée, et qu'à la troisième qui s'en fera à la première Cour tenante, le tout sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur sans aucune autre remise, aux charges, clauses et conditions qui seront en la mise à prix qui sera le dit jour lue en jugement.

N. B. Tous ceux qui prétendent avoir quelques droits sur le dit emplacement et maison, soit par hypothèque ou servitudes, sont priés d'en donner connoissance au Greffe de la dite Cour ou à Mr. PINGUET, Avocat et Notaire, chargé de la présente vente.

Public notice is hereby given, that on Friday the 7th instant will be exposed to sale, in the Court of Prerogatives for the district of Quebec, at ten o'clock in the forenoon,

THE lot and house belonging to the estate of the late Mr. Jacques Amelot, situate in the Upper-town in St. Famille and St. Joachim streets; the said lot contains 40 feet in front by 50 feet in depth, together with a piece of ground of 10 feet in front by 80 feet in depth, with a house one story high on the whole front of said lot, facing the said St. Famille street, notifying that this is the second time of putting them up, and that the third time will be at the opening of the Court. The whole will be sold and adjudged to the highest bidder without any further delay, and delivered according to the clauses and conditions which will be read in Court on said day.

N. B. Those who may have any claims on the said lot and house by mortgage or otherwise, they are required to give notice thereof to the Clerk of said Court or to Mr. Pinguet, Advocate and Notary, who has the charge of the sale.

A VENDRE,

UNE Maison à deux étages située dans la rue Notre-Dame à la Basse-ville de Québec, appartenant à la succession de feu Sieur Jacques Larchet: pour d'autres particularités il faut s'adresser à Mademoiselle LARCHET, demeurant dans la dite maison.

To be **SOLD,**

A HOUS two stories high, situate in Notre Dame street, in the Lower-town of Quebec, belonging to the estate of the late Mr. Jacques Larchet: for further particulars apply to Miss Larchet living in said House.

L'ON a besoin à une Academie à Montréal d'un assistant qui auroit les qualités requises pour montrer la langue Française; s'il entend l'Anglois ce sera beaucoup mieux; il est inutile à ceux dont le caractère et la capacité ne peuvent souffrir un strict examen de se présenter.—le salaire est de 60l. par an, nourri et logé.—Pour plus amples informations il faut s'adresser personnellement ou par lettre affranchie du port, à Mr. JEAN CRYSTIE à Montréal.

Montréal, le 20 Août, 1781.

WANTED at an Academy in Montreal an Assistant properly qualified to teach the French Language; if he understands English he will be the more agreeable; none need apply whose Character, and Abilities will not bear the strictest enquiry,—the Salary £60 per Ann: with board and Lodging. For further particulars apply personally, or by letter, Post-paid, to Mr. John CRYSTIE, Montreal.

Montreal August 20, 1781.

JUST IMPORTED from LONDON and to be Sold at the
PRINTING-OFFICE,

A Compleat Assortment of Stationary
A N D
A COLLECTION of VALUABLE BOOKS;
Lists of the Army and Court Calendars.

To be SOLD at MONTREAL,

On the first day of October next, the following lots of ground with the houses
thereon situated, and also the following Orchards and Gardens, viz.

A Lot situated on St. Paul's street, about one hun-
dred and twenty-five feet in front on the line of said street, by about sixty feet in
depth on Citadelle street, on which is erected a fine stone house three stories high about
ninety feet on said St. Paul's street, secur'd from fire and from every other accident by
being covered with a cement over which is a covering of tin varnish'd. The gutters are
made of freg-stone, and lined inside with sheet lead about twenty-five feet long by
four feet broad two lines thick, also varnished. There are fine cellars and of the same
extent of the said house. In the first and second story are twenty fine rooms, and half that
number at least may be made in the third story, where all the doors and shutters are made
of iron. In the yard are very fine sheds two stories high, a coach-house, an ice-house,
stables, a place to store up wood, and several other conveniences. The whole in stone,
and secur'd from fire, with locks and Keys. A yearly rent of three hundred pounds
Currency has been several times offered for the premises.

Another lot on the other side of St. Paul's street over against the above mentioned house,
one hundred and fifty feet in length on the line of the said street, by about eighty feet in
depth, at each end of which is a street, well inclosed with a wall, carpenters work and fine
planks, with a gate lock'd; the whole constructed so as to serve as a garden.

Another lot behind the said garden on the side of the River, running to the Ramparts,
containing about one hundred and fifty feet in length by sixty feet in depth, on which is
erected a stone house one hundred and twenty feet long on the line of the Ramparts, by
thirty feet deep, in which are several apartments and conveniences, and a very fine
bake-house, with a spacious yard behind said house containing the rest of the said lot; the
whole well inclosed, with a gate each side, lock'd; for which house a yearly rent of one
hundred and thirty-two pounds currency has been refused.

Also a lot near the market-place on which is erected a pretty large log-house on a stone
foundation, with a cellar, out-houses, dependencies, &c.

Also a fine orchard very well situated on the bank of the River St. Lawrence, distant
about two hundred feet North-east from the sheds formerly belonging to the King,
containing one hundred and sixty feet in front on the river side by two hundred and forty
feet in depth, planted with very fine trees of the best quality, in which orchard stands a
pretty large log-house very fit to dwell in, with a small building on one side of it; the
whole well inclosed and lock'd.

Also a log-house very fit to dwell in on the North-east side of said orchard from which
it is separated only by a narrow street, with a garden of eighty feet on the street and eighty
feet in depth, and at the end of the said eighty feet, eighty feet more in depth by two
hundred feet in front on another street still running North-east on the bank of said river;
the whole well inclosed and lock'd.

As a compleat description of the situation and good state of the premises would have
been too long, they have been described in order to advertise them for sale as briefly as
possible: those therefore who may incline to purchase the said lots, houses, orchard and
gardens may be better and more amply acquainted therewith by viewing the premises
themselves. They may apply at Quebec to Francois Levesque, Esq; and at Montreal to
Jean Dumas St. Martin, Esq; who will give more particular information, and will
acquaint them with the conditions of sale and the terms of payment in order to facilitate
those who may be desirous of purchasing part or the whole.

Done at the Recollets at Quebec, the 28th of May, 1781.

PIERRE DU CALVET.

A VENDRE à MONTREAL,

Au premier jour du mois d'Octobre prochain, les Emplacements suivans, sur les-
quels sont construites les Maisons suivantes, et aussi les Vergers et Jardins ci-
bas designés.

UN Emplacement situé sur la rue St. Paul, d'en-
viron cent vingt-cinq pieds de front sur le niveau de la dite rue, sur environ
soixante pieds de profondeur sur la rue de la Citadelle, sur lequel emplacement est con-
struite une belle maison en pierre d'environ quatre-vingt-dix pieds sur la ligne de la dite
rue St. Paul, à trois étages, à l'abri du feu et de tout autre accident par sa construction,
la couverture étant en ciment et par-dessus le ciment couverte en bon ferblanc avec un
vernis par-dessus; les dalles sont toutes en pierre de taille et garnies en dedans avec des
plaques de plomb d'environ vingt-cinq pieds de long sur quatre pieds de large et deux lignes
d'épaisseur verrouillées. Il y a de très belles caves de la grandeur de la dite maison. Au
premier et second étage il y a vingt belles Chambres, et on peut en faire le moins la moitié
autant au troisième, où toutes les portes et contrevents sont en fer. Dans la cour sont
de très beaux hangards, à deux étages, remises, glacière, écuries, endroit pour mettre le
bois, et plusieurs autres commodités, le tout en pierre à l'abri du feu, et fermant à clef.
Pour laquelle maison et dépendances il a été offert plusieurs fois pour loier trois cents livres
argent courant d'Halifax par chaque année. Plus un emplacement sur l'autre côté de la
rue St. Paul, vis-à-vis la susdite maison, de cent cinquante pieds de long sur la dite rue,
sur environ quatre-vingt pieds de profondeur, étant une rue à chaque extrémité du dit
emplacement, lequel est très bien clos en pierre, charpente et belle planche, expressément
arrangée pour en faire un jardin et fermant à clef.

Plus par derrière du dit jardin du côté du fleuve un autre emplacement qui est continué
jusqu'aux remparts, de la contenance d'environ cent cinquante pieds de long sur
soixante-dix pieds de profondeur, sur lequel dit emplacement est construite une maison
de pierre de cent vingt pieds de long sur le niveau du rempart, sur trente pieds de pro-
fondeur, où sont plusieurs appartemens et commodités, et une très belle boulangerie,
avec une vaste cour sur le derrière de la dite maison, contenant tout le reste du dit em-
placement—le tout très bien clos, avec une grande porte-cochère de chaque côté fermant
à clef—pour laquelle maison on a refusé cent trente-deux livres argent courant d'Halifax
loier par chaque année.

Plus un emplacement près la place du marché sur lequel est construite une assez grande
maison en bois sur un solage de pierre, avec cave, bâtimens, et dépendances, &c.

Plus un beau verger très bien situé et sur le long du fleuve St. Laurent, distant d'en-
viron deux cent pieds au Nord-est des hangards anciennement au Roi, le dit emplacement
de cent soixante pieds de front sur la rivière, et deux cents quarante pieds de profondeur,
planté de très beaux arbres et de la meilleure qualité, dans lequel verger est une assez
grande maison en bois très logeable, avec un petit bâtiment à côté, le tout bien clos et
fermant à clef, &c.

Plus de l'autre côté et au Nord-est du dit verger séparée seulement par une petite rue
est une maison en bois très logeable avec un jardin de quatre-vingt pieds sur la rue, quatre-
vingt pieds de profondeur, et au bout des dits quatre-vingt pieds quatre-vingt autres pieds
de profondeur, sur deux cents pieds de front sur un autre rue allant toujours au Nord-est
sur le bord du dit fleuve, le tout bien clos et fermant à clef.

Comme il auroit été trop long de donner une désignation parfaite de la situation, et du
bon état des dits biens, on s'est restraïnt pour les annoncer en vente à les désigner le plus
succinctement qu'il a été possible. Ceux qui voudront acheter les dits emplacements, maisons,
verger et jardins ci-dessus pourront en avoir une plus ample et meilleure connoissance par
eux-mêmes s'ils le désirent, et s'adresseront à Québec à Mr. Francois Levesque, Ecuier,
et à Montréal à Mr. Jean Dumas St. Martin, Ecuier, lesquels Messieurs auront la com-
plaisance de leur en donner une plus ample information, ainsi que des conditions de la
vente, et des termes du paiement pour faciliter ceux qui désireront en faire l'acquisition
en total ou en partie.

Fait au Recollets à Québec, le 28 Mai, 1781.

PIERRE DU CALVET.

JAMES ROWLANDS, Tailleur, demeurant

dans la Côte qui conduit de la Haute à la Basse-ville de Québec, vis-à-vis l'Imprimerie,
prend la liberté d'informer ses amis et ses pratiques qu'il vient d'importer de Londres un
assortiment élégant des draps et ratines superfines les plus à la mode avec les garnitures
assorties; des draps double foulés pour les redingottes; des second draps de chasse à la
mode; des carisés; des gros draps; des cashmirs couleur de daim et différentes sortes; de
belles étoffes de soie noire et de couleur à la mode pour les vestes et les culottes; des
velours à la mode raies et nuancés; des étoffes à longue soie pour des vestes; des satins
et serges de soie de différentes couleurs; des vestes élégantes brodées et au tambour; des
dentelles d'or et d'argent; des épaulettes; des chaines; des glands argentés et de couleur,
et des boutons à la mode de différentes sortes; du beau bafin; des étoffes croisées; des
corderois et futaines; des velours et petits velours de différentes couleurs, avec une variété
d'autres articles, &c.

Il remercie en même tems sincèrement ses amis de leur bienveillance passée et espère
qu'ils la lui continueront, en ce qu'il fera tout son possible pour la mériter.

JAMES ROWLANDS, Taylor on the hill leading

from the Upper to the Lower-town Quebec, opposite the Printing-office, begs leave
to acquaint his Friends and Customers that he has just imported from London an elegant
assortment of the newest fashion superfine broad Cloths and Rattens, with suitable trim-
mings, double mill'd Drabs, broad Cloths for Gentlemen's great Coats, second new fashion'd
Hunters Cloths, Kerseys, Beaver and Bath Coating, white, buff and different sorts Cassi-
meres, rich black and new fashionable colour'd Silks for Vests and Breeches, ditto new
fashion Velvets strip'd and colour'd, tufted Silk for Waistcoat shapes, sattin and silk
Serges of various colours, elegant tambour'd and embroidered Vests, gold and silver Lace,
Epaulets, Chains, silver and foil'd Frogs, and new fashionable Buttons different sorts, fine
India dimity, Jennets, Corduroys, and Fustians, Velvets, and Velverets of different
colours, with a variety of other articles, &c.

He at the same time returns his Sincere thanks to his Friends for their past favours,
and hopes a continuance of the same, which he will make it his particular study to deserve.

Importé dans la flotte de LONDRES par HUGH MACKAY,
et à vendre à son Magazin qui est la seconde porte dans la rue du Palais,
un assortiment général et complet de Marchandises seches et de Liqueurs,
parmi lesquels sont les articles suivans, savoir :

DU tabac, du tabac en poudre, de l'eau-de-vie

d'Angleterre, de la liqueur de genièvre, du jus de citron, des chandelles au
moule et à la baguette, du fromage, du beurre en baril et en pots de terre, du jambon, du
saxon, des instrumens de musique, des verres, des souliers, des Indiennes peintes, des
balances avec leurs poids, des cloux de toute sorte, plusieurs articles en cuivre, airain et
étain, des bouchons, des canes, des couvertes, de la tauille, des chapeaux, des meubles
tournés, des couleurs et de l'huile pour peindre, fruits marinés, huile à salade, des
marchandises de toile et de laine, des soieries, de la papeterie, du porter en barique et en
bouteilles, du thé hyson, congo, fouchong et boue, du sucre, des raisins, des amandes,
des groseilles sechées, des prunes, des épices, des parfums, des médecines, des bougies,
de la terrerie, de la clincailleterie, des bas, de la poudre à tirer et du plomb, du Madère et
du vin de Porte en pipes et en quarts, et plusieurs autres articles trop longs à mentionner,
qu'il vendra aux termes les plus raisonnables pour argent comptant ou à court crédit.

Quebec, le 27 Août, 1781.

IMPORTED in the Fleet from LONDON by HUGH MACKAY and to
be Sold at his store, the second door in Palace Street, a neat and general
assortment of Dry-goods and Liquors, among which are the following,
Viz.

TOBACCO, Snuff, British Brandy, Geneva,

Lemon Juice, mold and dipt Candles, Cheese, Butter in firkins and Crocks,
Hams, soap, Musical Instruments, Glafs, Shoes, printed Calicoes, Weights and Scales,
Nails of all sorts, Copper, Brass, and Pewter ware, Corks, Canes, Blankets, Tin Plates,
Hats, Turnery, Painters Oil and Colours, Pickles, Sallad Oil, Linen and Wollen Drape-
ry, Silks, Millenary, Stationary, Porter in hogheads and bottles, Hylon, Congo,
Souchong and Bohea Teas; Sugars, Raisins, Almonds, Currents, Prunes, Spicers,
Perfumery, Medicines, Wax Candles, Earthen-ware, hard-ware, Hosiery, Gun-pow-
der and Shot, Madeira and Port Wines in pipes and quarter Casks, with many articles
too tedious to enumerate, which will be Sold on the most reasonable terms for Cash or
short Credit.

Quebec, August 27, 1781.

A VENDRE,

LE Fief ou la Seigneurie St. Gilles, située aux environs

de la rivière du Sault de la Chaudière, lequel terrain est enclavé entre les Seigneuries de Lau-
zon, de Tilly, de Ste. Croix, et de Messieurs Cugnet et Tacheraux; ceux qui désireront en faire
l'acquisition il faut s'adresser au soussigné, rue St. Jean, qui donnera communication du titre de
concession et aura de la facilité pour une partie du paiement.

DENECHAU.

Quebec, 22 Août, 1781.

To be SOLD,

THE Fief or Seigniorie of St. Gilles situate about

the river of the falls of Chaudière, the said land is surrounded by the Seigniories
of Lauzon, Tilly, St. Croix, and of Messrs. Cugnet and Tacheraux. Those who may be
inclined to purchase the same may apply to the subscriber in St. John's street, who will
communicate the right and title and give easy terms for part of the payment.

Quebec, August 22, 1781.

DENECHAU.

A VENDRE par LICITATION,

En la Cour des Prerogatives à Québec; la 1re. criée se fera au College des Jesuites le
Vendredi 7 Septembre prochain, 10 heures du matin, la seconde le 14, et l'adjudica-
tion le 21 du même mois, à pareille heure.

LA jolie Maison de pierre à deux étages, rue St. Louis,

en la Haute-ville de Québec, avec le terrain qui en dépend, appartenant à la succession de
feu Sieur Michel Flanagan, joignant du côté du Sud-ouest à Richard Murray, Ecuier, du côté
du Nord-est à Madame la veuve Dalbergat, et par la profondeur du terrain aux représentans de
Monsieur De Lusignan et de Madame De Meloize.

Pour plus ample information, s'adresser à l'Avocat soussigné.

A: PANET.

Quebec, 20 Août, 1781.

LE public est averti que Mr. François Antoine La-

roque, fils, Négociant à l'Assomption, a acheté de Joseph Daniau dit Daniel, par contrat
de reméré échu au six Juillet dernier, un emplacement sis au Bourg St. Pierre, tenant par-devant
à la rue des Sœurs, en profondeur au nommé Le Duc, d'un côté au nommé Poitras et de l'autre à
une rue, avec une maison de bois dessus construite. Si quelqu'un y a quelques droits ou biproquets,
il est prié d'en donner avis d'ici au quinze Septembre prochain au soussigné.

A l'Assomption, le 6 Août, 1781.

FRANÇOIS A. LAROCQUE.

NOTICE is hereby given to the public that Mr.

François Antoine Larocque, fils, Merchant at l'Assomption, has purchased
of Joseph Daniau dit Daniel, by power of redemption expired the 6th of July last, a lot
of Ground situate in the Borough of St. Pierre, bounded in the front by the street des
Sœurs, behind by Le Duc, on one side by Poitras and on the other by a street, with a log
house thereon erected. If any person or persons have claims by mortgage or otherwise on
the premises, they are requested to make the same known to the subscriber before the 15th
of September next.

FRANÇOIS A. LAROCQUE.

L'Assomption, August 6, 1781.